

Le relais parental du Doubs

RÉSUMÉ Le projet et ses objectifs Le dispositif propose, dans un cadre différent d'une mesure d'accueil provisoire à l'ASE, une possibilité d'accueillir des enfants en urgence lorsque le parent n'a pas de réseau ou éprouve un besoin de répit, avec également l'objectif de ne pas séparer la fratrie et de maintenir l'environnement social de l'enfant. Les enfants peuvent être accueillis en hébergement, à la journée ou en demi-journée quand se posent des problèmes de garde, dans l'attente de solutions durables. Cadre et modalités d'intervention Selon les lieux d'implantation du dispositif dans le département, les enfants sont accueillis dans une maison (structure collective de 10 places) ou au domicile de familles relais ayant un agrément d'assistant familial (secteur rural), lieux où les enfants prennent leur repas, dorment, jouent; ils continuent de fréquenter leur école. Pendant le séjour de leur enfant, les parents bénéficient d'un étayage dans la relation éducative et d'un accompagnement de proximité qui s'organise en partenariat avec les services médico-sociaux, les écoles, les lieux de soins.	DATE DE PUBLICATION Décembre 2015
	LOCALISATION Doubs (25)
	PUBLIC CIBLE 0-6 ans, 6-12 ans, fratrie
	TYPE D'INTERVENTION Accueil d'urgence, accueil de jour
	THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE Étayage parental

PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

Le relais parental de Besançon a été créé en 1994; en 1998, le conseil général du Doubs a sollicité l'association gestionnaire pour l'ouverture d'un deuxième relais sur l'agglomération du Pays de Montbéliard, dans le nord du département. Un troisième a ouvert en 2007, en milieu rural, sur le Haut-Doubs.

SERVICE GÉRANT L'ACTION

Le relais parental est géré par l'Association départementale du Doubs pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADDSEA).

PERSONNE À CONTACTER

Madame Annick Labourey

20, avenue de Montjoux, 25 000 Besançon

Tél. : 03.81.53.39.70

Email : relais.parental@addsea.fr

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

Chaque établissement est habilité à recevoir dix enfants (8 en hébergement et 2 en accueil de jour) âgés de 2 à 10 ans. Sur le Haut-Doubs, l'habilitation concerne 9 enfants âgés de 0 à 10 ans.

CADRE JURIDIQUE

Le relais parental s'est conformé à la réglementation des lieux d'accueil institués par la circulaire du 21 février 1983 dans un premier temps, puis à la loi n° 2002-2 du 2/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Une convention avec le conseil départemental du Doubs précise la mission du service. Elle définit également les engagements réciproques, notamment en matière de financement.

FINANCEMENT

Le financement est assuré par le conseil départemental du Doubs. Une participation financière est demandée aux familles, elle est établie sur la base d'un forfait calculé en fonction de leurs ressources.

ÉLABORATION DU PROJET

CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

En 1990 l'association Le Roseau à Besançon mène une réflexion sur une aide aux femmes isolées chefs de famille. Cette association gère entre autres un CHRS et le projet va se construire à partir de ce que disent les femmes hébergées de leurs difficultés à être parents en l'absence d'un réseau familial de soutien : difficultés de conciliation de leur démarche d'insertion sociale, professionnelle et de la garde de leurs enfants, fragilisation de leurs projets avec leurs enfants du fait de la solitude, des problèmes de santé, des situations de rupture, de la précarité.

Cette réflexion a débouché sur l'idée de création d'un lieu qui pourrait accueillir les enfants quand les parents traversent une difficulté provisoire ou périodique, qui soit un lieu ressource, complémentaire à la famille, et où frères et sœurs pourraient vivre ensemble sans rupture avec leur environnement social et relationnel. Le projet était de se situer dans un registre d'accueil de type familial et en alternative au placement à l'ASE.

PERSONNE(S) À L'INITIATIVE DU PROJET

Une éducatrice spécialisée de l'association Le Roseau en poste au CHRS a lancé le projet.

RÉFÉRENCES À UN PROJET DU MÊME TYPE

Le projet s'est construit en s'appuyant sur l'expérience de la fondatrice de La passerelle de Gennevilliers (relais parental ouvert en 1985).

D'autres associations ont également développé le même type de réponse en direction des familles (l'ADAGES dans l'Hérault, la Croix-Rouge à Nantes, Saint-Nazaire et Argenteuil, l'Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté à Cherbourg). Depuis le mois de novembre 2015 un Collectif des relais parentaux est en cours de création dont l'objet est un travail partenarial sur la philosophie et la promotion des relais parentaux ainsi que l'aide au développement de projets émergents.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Le lieu s'appuie sur les travaux de D. Winnicott, F. Dolto mais également sur le travail mené à la pouponnière de Loczy. Les références analytiques sont utilisées pour la supervision du personnel.

PUBLIC VISÉ

Accueil d'enfants, en dehors de toute mesure de placement, dont les parents sont confrontés à des problèmes familiaux, sociaux, de santé ponctuels ou périodiques.

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

Les moyens en personnel sont de 8,14 ETP sur Besançon, 7,71 sur Audincourt et 5 ETP sur le Haut-Doubs auxquels il convient d'ajouter un ETP de directrice, 1 ETP de comptable secrétaire et 0,5 ETP d'agent administratif.

Depuis 2010, un CPOM a été signé pour 5 ans entre le Conseil départemental du Doubs et l'ADDSEA pour les actions de prévention et de protection de l'enfance. Un avenant à ce contrat prolonge l'action jusqu'en 2017. La dotation accordée au relais parental pour 2015 est de 1 152 000 euros pour les trois sites. Lors de sa création, le service a en outre bénéficié de soutiens financiers ponctuels de la Fondation de France, de la Caisse d'Épargne et des deux CAF locales pour des dépenses d'équipement et de travaux.

Afin de préserver son caractère familial, le service est installé pour chaque site dans une maison entourée d'un jardin, située dans un quartier bien distribué par les bus afin de faciliter la venue des parents et l'ensemble des transports scolaires. Sur le Haut-Doubs, les enfants sont accueillis au domicile de familles relais ayant un agrément d'assistantes familiales.

OBJECTIFS DU PROJET

Le relais parental se propose d'être un lieu :

- d'accueil pour les enfants qui disposent d'un cadre sécurisant sans vivre de rupture avec leur quotidien scolaire et relationnel;
- d'aide pour les parents qui, tout en étant maintenus dans l'exercice de leurs droits et devoirs, peuvent trouver un appui pour passer un cap difficile.

L'objectif est que le relais parental soit un « lieu ressource » pour les parents et un « lieu repère » pour les enfants.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

Une réflexion sur l'accompagnement des femmes accueillies en CHRS tout en prenant en compte leurs enfants a été menée, elle a démarré dans le cadre de l'association Le Roseau en 1990.

DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION

Le relais de Besançon a ouvert le 2 mai 1994, les premiers enfants ont été accueillis le 11 mai suivant.

GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

1990

Au démarrage du projet, trois besoins des parents (le plus souvent des femmes) accueillis en CHRS ont été repérés :

- la difficulté d'être parent seul 7 jours sur 7, lorsqu'il faut rechercher un logement et un travail, la difficulté à assurer la prise en charge des enfants sans soutien du conjoint et sans soutien de la famille ou d'un réseau amical fiable ;
- le problème de la gestion des modes de garde qui peuvent mettre un frein à l'accès au travail, à la formation, à la démarche d'insertion professionnelle ;
- les difficultés en cas d'hospitalisation du parent.

Le projet était de créer, dans un cadre différent de l'accueil provisoire à l'ASE, une possibilité d'accueillir les enfants en urgence lorsque le parent n'a pas de réseau ou qu'il éprouve le besoin de répit, avec le souci également de ne pas séparer la fratrie et de maintenir l'environnement social de l'enfant.

Le conseil d'administration de l'association a donné son accord en mai 1990 mais le projet n'a dans un premier temps rencontré qu'un accueil mitigé des autorités locales.

À la faveur d'un écho donné à son action par la presse, une rencontre a eu lieu avec la fondatrice de La passerelle 92 qui a indiqué une voie possible de travail par conventionnement de l'association avec les partenaires publics.

Fin 1990

Une rencontre a eu lieu entre les promoteurs du projet, la ville de Besançon, le conseil départemental, la DDASS et la CAF. Une étude de besoins a été réalisée en lien avec la PMI et les services d'accueil d'urgence de familles faisant apparaître qu'un lieu d'accueil pourrait réunir en moyenne 6 enfants par semaine. Du temps avait été nécessaire pour diffuser l'idée que les enfants puissent être accueillis par décision de leurs parents sans admission à la protection de l'enfance. Le département s'est engagé en 1993 pour une conduite de l'action pendant un an avec évaluation de sa pertinence.

1994

Le relais s'est installé dans un appartement de l'association Le Roseau et a ouvert.

1995

À la fin de l'année, la structure, au regard de l'augmentation constante de son activité, a déménagé. Elle occupe une maison à caractère familial dans un quartier bien distribué par les bus.

1998

Le conseil général sollicite la création d'une 2^e maison sur le Nord du département dans l'agglomération du Pays de Montbéliard qui ouvre plus facilement dès 1999, dans un appartement de cité HLM jusqu'en 2003, puis, en l'absence d'une réhabilitation du quartier, dans une maison sur Audincourt, à quelques minutes du centre de Montbéliard.

Le service s'étend sur le troisième bassin du département du Doubs en 2007. Afin de répondre aux demandes sur un secteur géographique étendu, tout en préservant l'environnement social et familial des enfants, il fonctionnera à partir d'un réseau d'assistantes familiales accueillant à leur domicile des enfants âgés de 0 à 10 ans.

2004

L'association Le Roseau se trouvant confrontée à des difficultés, un audit a montré que ses activités étaient viables mais nécessitaient des transformations structurelles.

En juillet 2004, cette association a fait le choix de fusionner avec l'ADDSEA pour ses activités de CHRS et de relais parental, ce qui n'a pas modifié l'inscription spécifique du relais, à la fois à part et complémentaire des activités médico-sociales.

DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

L'admission d'un enfant au relais parental se fait sur la base du libre choix des parents qui bénéficient ou non de l'aide des services sociaux pour formuler leur demande. Les parents sont reçus pour un entretien préalable à tout accueil. Lors de cette rencontre avec la coordinatrice, ils font connaissance avec le service, son fonctionnement et les

personnes qui y travaillent, ils visitent également les locaux. L'admission est prononcée par la direction. Le séjour peut être de quelques heures à un mois maximum, en journée, demi-journée, hébergement. Le renouvellement de l'accueil peut être accordé si la situation l'exige.

Avant leur arrivée dans le service et autant que possible les enfants sont également invités à une rencontre en présence de leurs parents au cours de laquelle leur seront présentés le service, les locaux, la vie quotidienne de la maison, la raison de leur accueil et le maintien des liens avec leur univers quotidien (école, activités, suivi divers...). En cas d'urgence, un entretien est mené avec les parents là où ils se trouvent (à l'hôpital par exemple), en lien avec le service social de secteur qui connaît la famille et les enfants peuvent être ensuite accueillis immédiatement.

L'accueil des enfants peut se faire en hébergement, à la journée ou demi-journée quand se posent des problèmes de garde, dans l'attente de solutions durables.

Les maisons sont des lieux chaleureux où les enfants mangent, dorment, leurs rythmes sont respectés par l'ensemble du personnel, ils vont à l'école, font leurs devoirs scolaires, fêtent leur anniversaire, jouent; les repas sont préparés sur place. L'équipe travaille avec les enfants en utilisant les supports du jeu et de la lecture, les locaux sont équipés en jouets, livres et matériel d'éveil.

Avec les parents le travail passe par la reconnaissance de la difficulté d'être parent, par la réassurance de ce qu'ils représentent pour leurs enfants, le lieu d'accueil est proposé comme étayage dans la relation éducative; certains parents trouvent au relais le tiers qui permet de détendre une relation fusionnelle avec leur enfant. Pendant le séjour de leur enfant, les parents bénéficient d'un accompagnement de proximité qui s'organise en partenariat avec les services médico-sociaux, les écoles, les lieux de soins.

L'accueil des enfants peut également être l'occasion d'un travail de transmission auprès des parents portant sur le mode de vie familial, facilité par la différence d'âge d'une partie des membres de l'équipe et de type intergénérationnel.

331 différents enfants ont été accueillis en 2014. Les parents qui sollicitent le relais vivent pour la plupart des situations sociales et personnelles marquées par la solitude (75 % des parents vivent seuls), la rupture, l'absence de soutien familial. Les emplois occupés sont des contrats précaires, sur des horaires souvent décalés (60 % des parents vivent des minima sociaux). Les principaux motifs des demandes d'accueil sont les problèmes ponctuels de garde d'enfants dans le cadre d'une reprise d'activité professionnelle ou d'une formation, l'hospitalisation d'un parent ou d'un autre enfant, les difficultés de familles en situation de vulnérabilité ayant des problèmes relationnels ou très isolées, les problèmes de garde d'enfant pour des démarches administratives ou

familiales, la protection des enfants dans des situations de violences conjugales.

PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'ACTION (ET AUTRES SERVICES)

L'équipe comprend 28 professionnels pour les trois lieux, soit : une directrice, un secrétaire comptable, un agent administratif, trois coordinatrices, 7 animatrices, 5 monitrices adjointes d'animation, 5 surveillantes de nuit, quatre familles relais.

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

Les animatrices, assistantes familiales, monitrices adjointes d'animation assurent la prise en charge quotidienne des enfants, l'entretien général de la maison, du linge, effectuent les courses, préparent les repas qu'elles partagent avec les enfants, leur proposent activités et sorties. Elles font preuve d'une grande disponibilité et savent s'adapter aux entrées et sorties constantes des enfants et à la composition différente des groupes.

Les coordinatrices accueillent la demande des parents qu'elles accompagnent, elles organisent le séjour des enfants, veillent à ce que l'ensemble des rendez-vous médico-sociaux des enfants soient maintenus. Elles sont les interlocutrices des partenaires intervenant auprès des familles.

IMPLICATION DE LA HIÉRARCHIE ET AUTRES INSTITUTIONS

Comme d'autres structures semblables, le relais parental du Doubs fonctionne avec une très forte implication de ses responsables et du personnel.

TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

Des temps de régulation de la pratique fonctionnent sur chaque site à raison de 2 heures de réunion pour chaque équipe par semaine; une semaine par mois a lieu une séance de 2 heures de supervision animée par un psychanalyste extérieur à l'institution.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

Les parents prennent directement contact avec le relais et peuvent être accompagnés et soutenus dans leur démarche par un travailleur social.

IMPLICATION DES USAGERS

Si les parents souhaitent confier leur enfant, un dossier administratif est constitué avec eux composé des pièces suivantes : fiche de renseignements sur la famille, attestation des droits à l'assurance maladie et justificatif de mutuelle, avis d'imposition, fiche sur les rythmes et habitudes des enfants afin de les accueillir dans de bonnes conditions au plus près de leur vie quotidienne habituelle, contrat de séjour signé avec le ou les titulaires de l'autorité parentale.

Est remis également aux parents le livret d'accueil du service, une fiche pratique concernant l'accueil de l'enfant, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, un questionnaire d'enquête de satisfaction.

Le lieu reste ouvert aux parents qui peuvent venir rencontrer leurs enfants, il leur est demandé de respecter les moments de vie collective (repas, sieste, promenade...). Sur le Haut-Doubs, les rencontres ont lieu dans les locaux administratifs de Pontarlier où une salle de jeux a été installée. Des rendez-vous téléphoniques sont organisés entre le parent et ses enfants. Par ailleurs dans une situation d'hospitalisation le service s'engage, après accord des médecins, à accompagner les enfants auprès de leur parent.

AMPLITUDE D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DES USAGERS

L'accueil se fait 24 heures/24, 7 jours sur 7, 44 semaines par an. Sur le Haut-Doubs, l'ouverture est de 355 jours par an. Une astreinte téléphonique est assurée par la directrice et les coordinatrices une semaine sur deux. L'ouverture permanente sur le Haut-Doubs représente une vraie sécurité pour les parents : ainsi des enfants pris en charge au moment de la fermeture des sites collectifs peuvent être accueillis dans les familles relais. A contrario, les enfants du Haut-Doubs peuvent bénéficier de séjours en collectivité.

MODALITÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LE DISPOSITIF PAR SON ENVIRONNEMENT

Soucieux de l'importance du travail en partenariat, le service a réalisé une plaquette de présentation diffusée une fois par an aux centres hospitaliers, aux services sociaux spécialisés, CHRS, centres thérapeutiques, centres médico-sociaux, CCAS. Des jeunes professionnels sont reçus régulièrement, des travailleurs sociaux également, à leur demande, afin de mieux connaître le service.

PLACE DE L'ACTION PAR RAPPORT AU SYSTÈME DANS LEQUEL ELLE S'INSÈRE

Le relais est très implanté dans le réseau médico-social d'accompagnement des familles.

RÉAMÉNAGEMENT OU ÉVOLUTION DU PROJET

Sur le secteur du Haut-Doubs, en milieu rural un travail de repérage a été mené par les équipes de la Direction de l'action territoriale du Conseil départemental. Il est identifié de façon récurrente et importante le besoin de répit parental exprimé par les parents en situation d'isolement social, familial ou rencontrant d'autres difficultés.

Dans l'accompagnement de prévention, les professionnels constatent l'absence de dispositifs adaptés à des horaires atypiques et pouvant répondre rapidement, sur ce territoire, au besoin de répit parental. Par ailleurs, ils voient

émerger le besoin de développer des dispositifs d'accueil de jour, qui pourraient prévenir de la dégradation de situations tout en maintenant l'enfant dans son environnement social, géographique et familial. Au regard de la difficulté de recrutement des assistantes familiales sur le secteur et en prenant en considération le souhait d'assistantes maternelles de s'investir dans un autre développement professionnel en prenant en compte d'autres problématiques sociales, un dispositif a été pensé, permettant de recruter des assistantes maternelles dans le cadre de contrats de mission en nous appuyant sur l'expérience menée par le relais parental des Lilas de Montpellier. Cette nouvelle offre devrait voir le jour en 2016.

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée le : 18/01/2007, mise à jour en décembre 2015.

À partir de : documents transmis par le service, visite dans la structure par un membre de l'ONED.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET

(REGARD CRITIQUE, ENTRAVES OU FREINS
AU DÉVELOPPEMENT, LIMITES DE L'ACTION...)

Le relais parental est bien identifié sur le département du Doubs comme un service d'accompagnement des familles, un partenariat s'est développé et consolidé avec l'ensemble des services médico-sociaux de proximité. La rapidité d'intervention, la simplicité d'admission, son adaptation aux différentes situations des familles en font un dispositif apprécié.

Cependant, rien n'est jamais acquis et il faut savoir continuer à informer, tenir les positions, le cadre, rendre lisible le travail auprès des enfants et leurs parents et accepter l'idée que l'on ne peut pas tout.

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

L'ACTION A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ?

L'évaluation interne s'est déroulée en 2012 et l'évaluation externe en 2015.

AUTRES MODALITÉS DE RÉGULATION DE L'ACTION (CADRE, PROTOCOLE, RYTHME...)

—

PISTE EN VUE D'UNE ÉVALUATION

Une étude serait à conduire sur les effets de l'existence des relais parentaux sur les politiques de prévention des départements au titre de la protection de l'enfance.